



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

## AVIS PUBLIC

ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT L'APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES POUR L'ANNÉE 2025 :

QUE selon l'article 2 du règlement numéro 023-2018, le conseil municipal doit établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires, et ce, avant le début de chaque année civile ;

QU'à cet effet, la résolution numéro 609-2024 a été adoptée le 2 décembre 2024 afin que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2025 soient tenues à 19 h à la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques située au 16 rue Maréchal à Saint-Jacques, selon le calendrier suivant :

- Lundi 13 janvier 2025;
- Lundi 3 février 2025 ;
- Lundi 3 mars 2025 ;
- Lundi 7 avril 2025 ;
- Lundi 5 mai 2025;
- Lundi 2 juin 2025 ;
- Lundi 7 juillet 2025 ;
- Lundi 4 août 2025 ;
- Mardi 2 septembre 2025 ;
- Lundi 6 octobre 2025 ;
- Lundi 10 novembre 2025 ;
- Lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;
- Mercredi 17 décembre 2025 (*séance spéciale du budget*).

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 3<sup>E</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2024.

 Josée Favreau  
Signé le 2024-12-03 13:01:56 EST

---

Josée Favreau, OMA, g.m.a.  
Directrice générale et greffière-trésorière